

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 16 Juillet 2020</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Envoyé en préfecture le 04/08/2020 Reçu en préfecture le 04/08/2020 Affiché le SLO ID : 074-200070852-20200716-CC_84_BIS_2020-DE </div>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 38 Suppléant : 0 Absents : 0 Pouvoirs : 1 Votants : 39 Pour : 0 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 84 Bis/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le seize juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 07 Juillet 2020</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Bernard THIBOUD, Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUÉDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Frédérique AURELLE donne son pouvoir à Bernard THIBOUD.</p> <p>Suppléant : /</p> <p>Absents : /</p> <p>Monsieur Pascal COULLOUX est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Installation du Bureau communautaire

Annule et remplace pour erreur matérielle la délibération CC 84/2020 suite à une erreur sur le nombre de membres siégeant au Bureau Communautaire.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-10,
 Vu les statuts de la CC Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 10 mars 2020,
 Vu la délibération n°CC 81/2020 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection du Président de la Communauté de Communes Usse et Rhône,
 Vu la délibération n°CC 82/2020 du 16 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-présidents à 10,
 Vu la délibération n°CC 83/2020 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection des Vice-présidents de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Considérant que le Conseil communautaire a décidé de fixer le nombre de Vice-présidents à 10.

Le Président rappelle que, en vertu de l'article L5211-10 du CGCT :

- Le Bureau communautaire est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres,
- Le mandat des membres du Bureau communautaire prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant,
- Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, il rend compte des travaux du Bureau.

Le Président propose de fixer le nombre de représentants au Bureau communautaire à 11, soit lui-même et les 10 Vice-présidents.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

INSTALLE le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

FIXE le nombre de ses membres à 11.

DÉSIGNE les membres du Bureau communautaire suivants :

- M. Paul RANNARD, Président de la CC Usse et Rhône,
- M. Bernard REVILLON, 1^{er} Vice-président de la CC Usse et Rhône,
- M. Christian VERMELLE, 2^{ème} Vice-président de la CC Usse et Rhône,
- M. Emmanuel GEORGES, 3^{ème} Vice-président de la CC Usse et Rhône,
- M. Gérard LAMBERT, 4^{ème} Vice-président de la CC Usse et Rhône,
- M. Jean-Louis MAGNIN, 5^{ème} Vice-président de la CC Usse et Rhône,
- M. André-Gilles CHATAGNAT, 6^{ème} Vice-président de la CC Usse et Rhône,
- M. Jean-Yves MÂCHARD, 7^{ème} Vice-président de la CC Usse et Rhône,
- M. Patrick CHAPEL, 8^{ème} Vice-président de la CC Usse et Rhône,
- Mme Sylvie TARAGON, 9^{ème} Vice-président de la CC Usse et Rhône,
- M. Rémy PONCET, 10^{ème} Vice-président de la CC Usse et Rhône,

NOTIFIE cette délibération à la Préfecture de Haute-Savoie et à la Sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification